

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 19 février 2019, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Communauté de Communes Carmausin Ségala à Carmaux sous la présidence de Didier SOMEN.

**Objet :** Présentation et approbation du compte administratif 2018  
**Référence :** D 2019.2

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14  
Délégués présents : 17  
Voix délibératives : 15

**Titulaires présents :** Rolande AZAM, André CABOT, J-Claude CLERGUE, Christian PUECH, Didier SOMEN, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, J-Claude MADAULE, Sabine BOUDOU-OURLIAC, Jean-David ROOCKX, J-Luc ESPITALIER, Eric PUJOL, Guy GAVALDA, Pierre CAHUZAC, Céline ANGLES-PACHUT

**Suppléants présents avec voix délibérative :** Damien CHAMAYOU

**Suppléants présents sans voix délibérative :** Hervé TARROUX

**Titulaires excusés :** Thierry MALIET, Marie-Ange MASTAIN, Thierry SAN ANDRES, Marie-Claude ROBERT, Valérie VITHE

**Autres personnes présentes sans voix délibérative :** Stéphanie CANTALOUBE, Christian BRUHAT

**Secrétaire de séance :** Guy GAVALDA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du PETR de l'exercice 2018.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

M. Jean-Luc CANTALOUBE, élu président de séance, présente par section et par chapitre les crédits ouverts au budget 2018, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion 2018.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	832 581,29	G	773 541,11
	Section d'investissement	B	90 739,00	H	21 000,15
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	221 101,85 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	60 405,49 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>923 320,29</b>	= G+H+I+J	<b>1 076 048,60</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 762,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>1 762,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	<b>832 581,29</b>	= G+I+K	<b>994 642,96</b>
	Section d'investissement	= B+D+F	<b>92 501,00</b>	= H+J+L	<b>81 405,64</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>925 082,29</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>1 076 048,60</b>

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président de séance, Monsieur Didier SOMEN Président ne prenant pas part au vote, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- adopte le Compte Administratif 2018 ainsi que l'affectation de résultat, conformément au document joint en annexe,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,  
Le Président, Didier SOMEN**

